

Narces, sagnes, zones humides...

# Les bassins Eyrieux Embroye Turzon passent à l'action !



Charte d'objectifs

Signée le 27 juin 2017



# Une charte pour soutenir la préservation des zones humides Eyrieux Embroye Turzon

**Aujourd'hui, chacun d'entre nous sait l'importance de l'eau sur notre territoire** : sans sa présence, pas de vie, ni d'activités humaines durables.

Depuis une vingtaine d'années, **la gestion de nos rivières et des milieux aquatiques est une priorité des collectivités** et de leurs élus. Ils se sont impliqués avec de nombreux partenaires pour les préserver durablement, avec des résultats probants et reconnus tant sur leur qualité, leur entretien, que sur les usages et les risques associés. Un second contrat de rivière courant jusqu'en 2019 confirme cet investissement.

**Cette eau que nous utilisons quotidiennement** est également présente dans d'autres milieux plus discrets, disséminés sur notre territoire : il s'agit des zones humides.

**L'utilité de ces milieux est aujourd'hui démontrée** : ils filtrent l'eau, la retiennent quand il y en a trop et la délivrent lorsque nous craignons d'en manquer, participent au maintien d'une faune et d'une flore indispensables à la vie. **Mais, ce sont aussi des milieux fragiles souvent menacés.** C'est pourquoi il est nécessaire de nous impliquer maintenant dans leur préservation.

En 2014, ont été repérées les zones humides à préserver en priorité. Les années 2015 et 2016 ont permis de préciser les actions concrètes à mettre en œuvre en leur faveur, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. 2017 est l'aboutissement de la démarche par la rédaction d'une stratégie pour les 5 années à venir dont cette charte est le fer de lance.

En écho à la doctrine "Eviter-réduire-compenser" destinée à prévenir toute dégradation prônée par le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021, **cette charte marque la mobilisation des différents acteurs du territoire**, prêts à apporter leur expertise et leur soutien à la démarche. Elle exprime le partenariat large, nécessaire à la préservation des zones humides : élus, techniciens, agriculteurs, forestiers, acteurs du tourisme, de la pêche, de la chasse, habitants.

*Prenez le temps de la consulter.*

*Cette charte est la vôtre !*



## Sommaire

Des espaces stratégiques  
pour la gestion  
de l'eau..... p3

Les zones humides  
du territoire .....p4 & 5

Les enjeux  
et les objectifs ..... p6

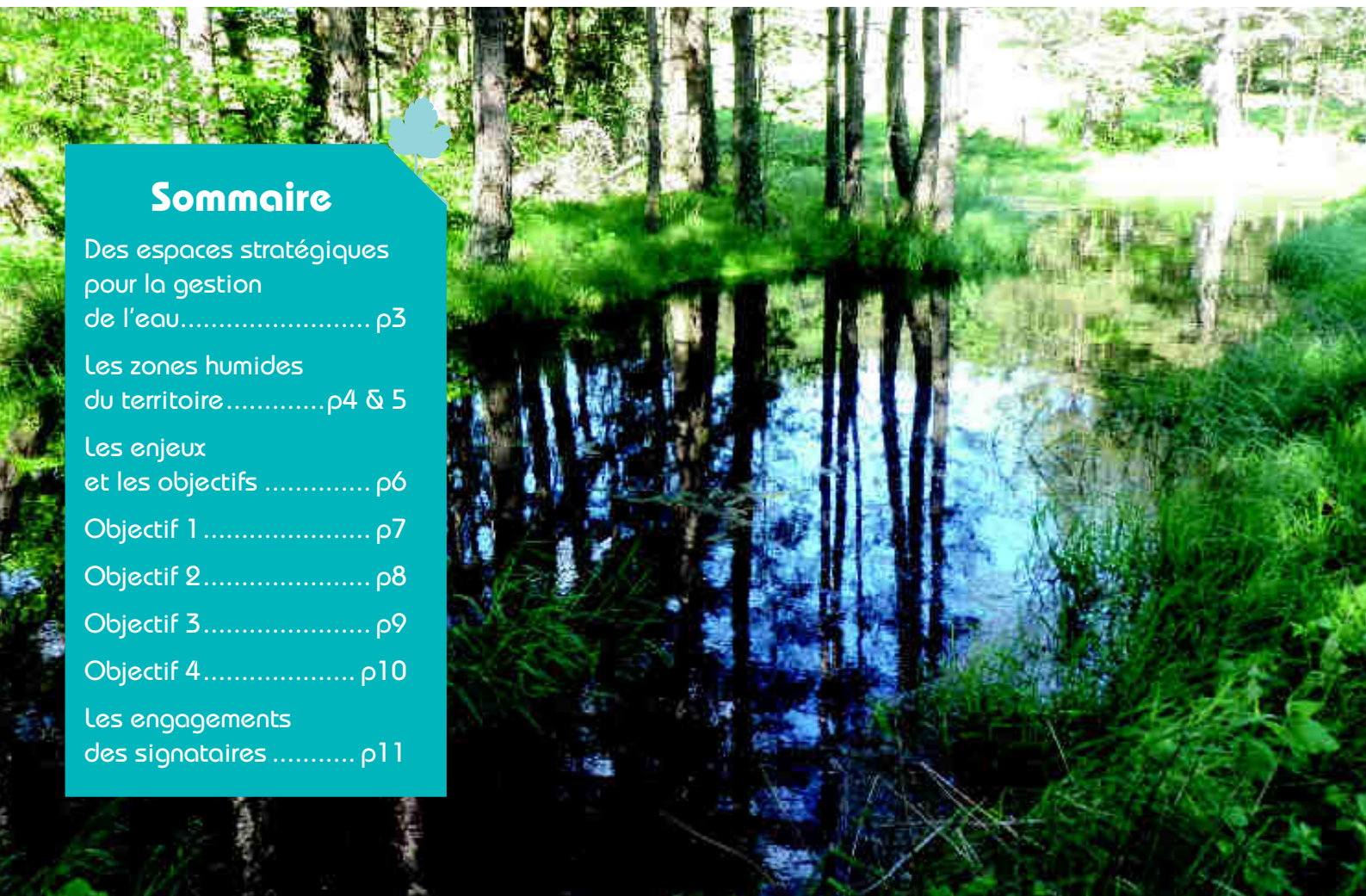
Objectif 1 ..... p7

Objectif 2..... p8

Objectif 3..... p9

Objectif 4..... p10

Les engagements  
des signataires ..... p11



## Une zone humide, qu'est-ce que c'est ?

Les zones humides sont des espaces associant terre et eau, imprégnées ou recouvertes d'eau.

Sur notre territoire, ce sont les sagnes et les tourbières du plateau du Haut-Vivarais et du secteur des monts Gerbier et Mézenc, mais aussi les narces ou prairies humides proches des petits cours d'eau. Elles occupent également les fonds de vallons humides du plateau de Vernoux, bordent l'Eyrieux sur sa basse vallée. Il peut aussi s'agir de mares et plans d'eau situés en forêt, prairies...

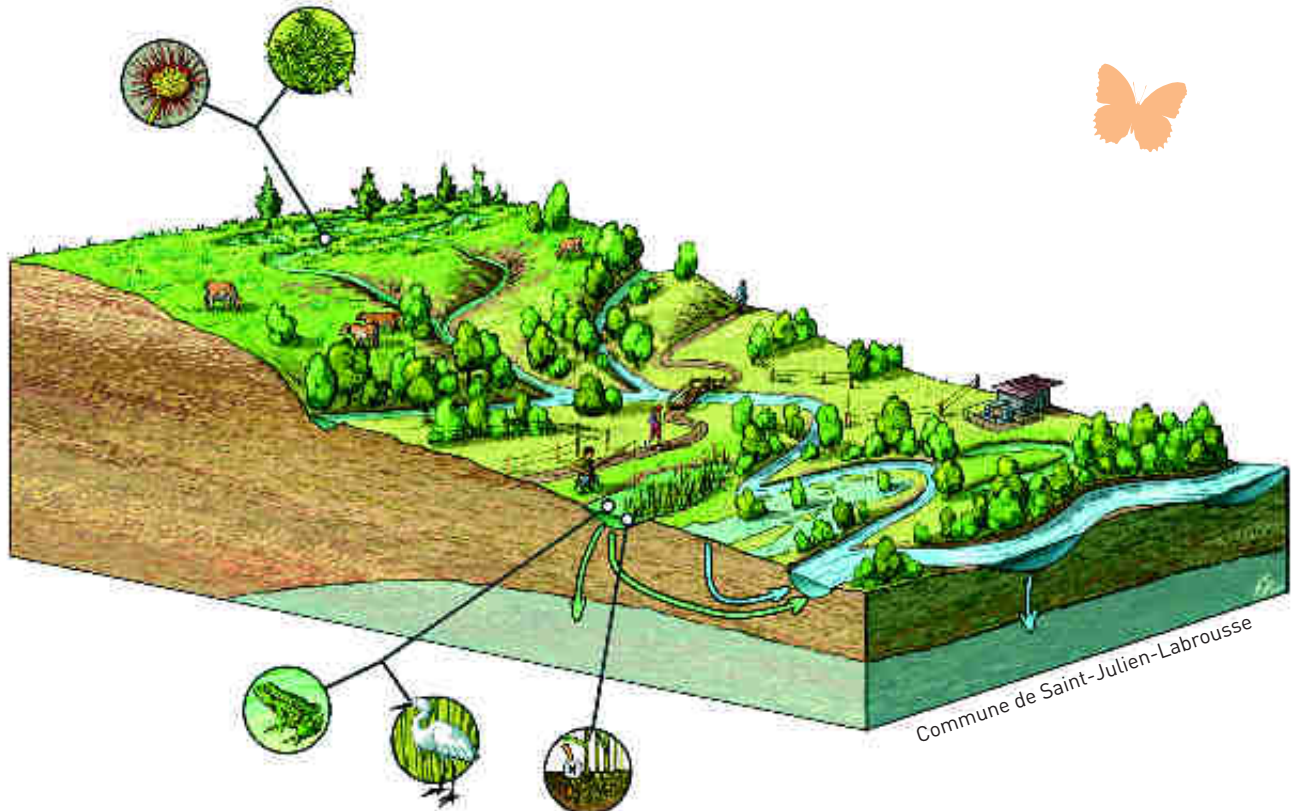


Sur le bassin de l'Eyrieux, le maintien des zones humides présente la particularité de **dépendre souvent de la présence d'activités humaines régulières**, essentiellement agricoles. Sinon, le risque est de les voir s'enfricher et s'assécher rapidement.



Pour maintenir cet état de transition entre terre et eau, elles nécessitent **la pérennité de pratiques agricoles et forestières adaptées** (fauche, pâturage, abattage d'arbre...). Les exploitants sont les premiers gestionnaires de ces espaces, et par conséquent, les **garants de leur préservation**.

## Les zones humides présentent de nombreux intérêts pour la gestion de la ressource en eau et de la biodiversité



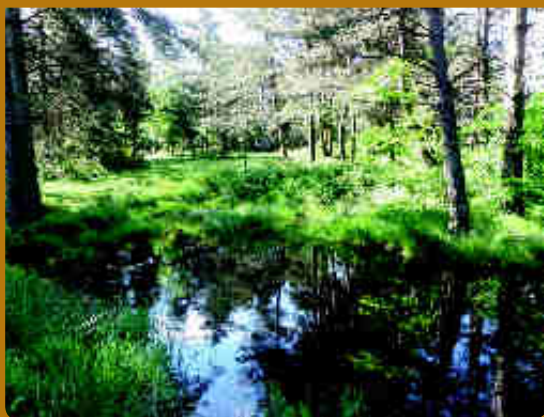
- ❖ **Qualité de l'eau** - Leurs fonctions d'épuration et de filtration permettent d'obtenir une meilleure qualité de l'eau.
- ❖ **Quantité d'eau** - Elles alimentent les sources, cours d'eau et nappes phréatiques du territoire et permettent de soutenir les étiages en période sèche.

- ❖ **Biodiversité** - Elles abritent et alimentent de nombreuses espèces (faune et flore spécifiques, souvent rares).
- ❖ **Patrimoine** - Ces espaces forment également un paysage reflet d'un territoire et de ses habitants.

## Les zones humides du territoire... Richesse et diversité en tête !

Sur les bassins versants de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon, **1787 hectares de zones humides répartis sur 226 sites** de plus de 1 hectare ont d'ores et déjà été recensées, ainsi que **340 zones humides** de moins de 1 hectare. Cet inventaire non exhaustif à ce jour est complété régulièrement. Une grande majorité de ces milieux humides ont une vocation agricole.

Les tourbières du plateau de Saint-Agrève



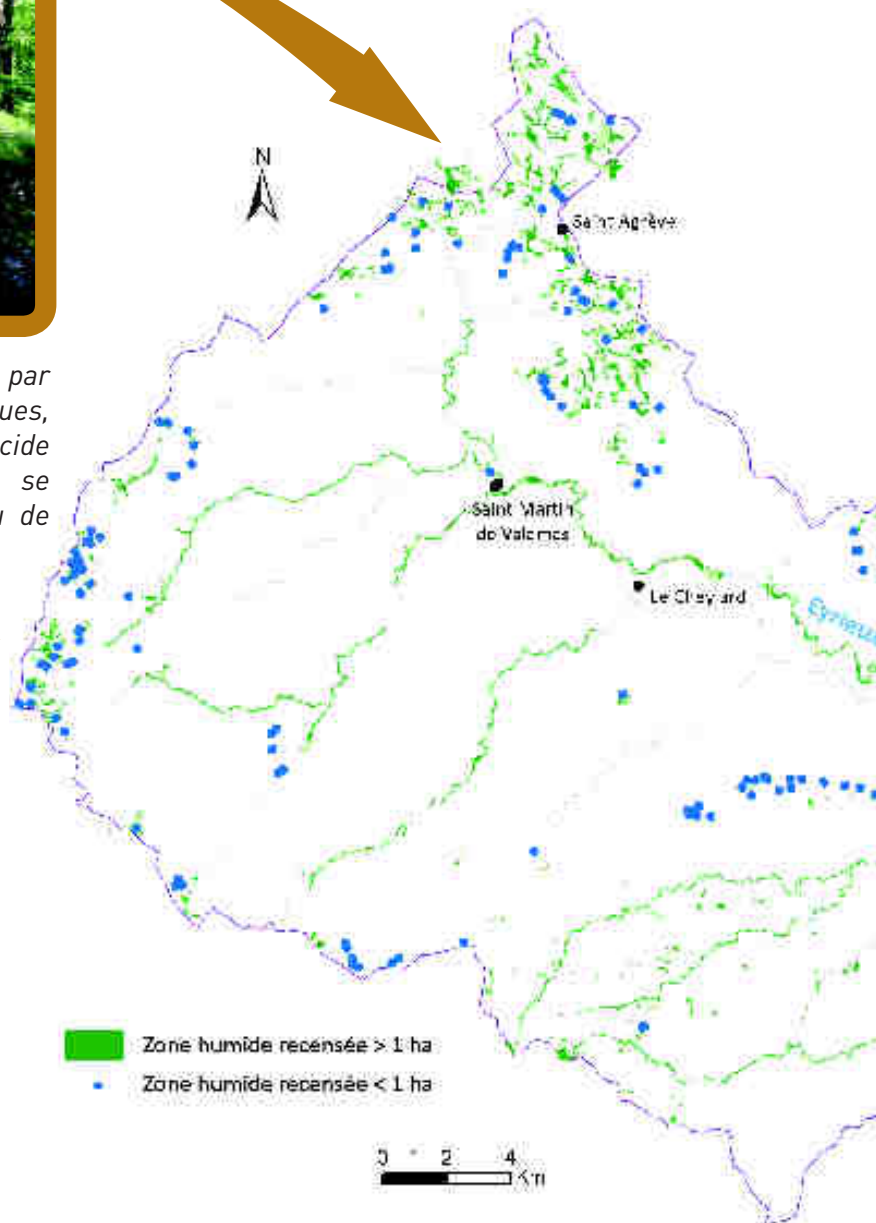
**Les tourbières** sont caractérisées par la présence de végétaux spécifiques, comme la sphaigne, et d'un sol acide et riche en matière organique. Elles se trouvent essentiellement sur le plateau de Saint-Agrève.



Les prairies humides autour du Mézenc



**Les prairies humides** sont les milieux les plus représentés. Ils concernent essentiellement des végétations basses, souvent fauchées et/ou pâturées, et permettent le développement d'une flore caractéristique.



Plan d'eau comblé, plateau de Vernoux



Les mares du Grand Bouveyron à Saint-Julien-Labrousse

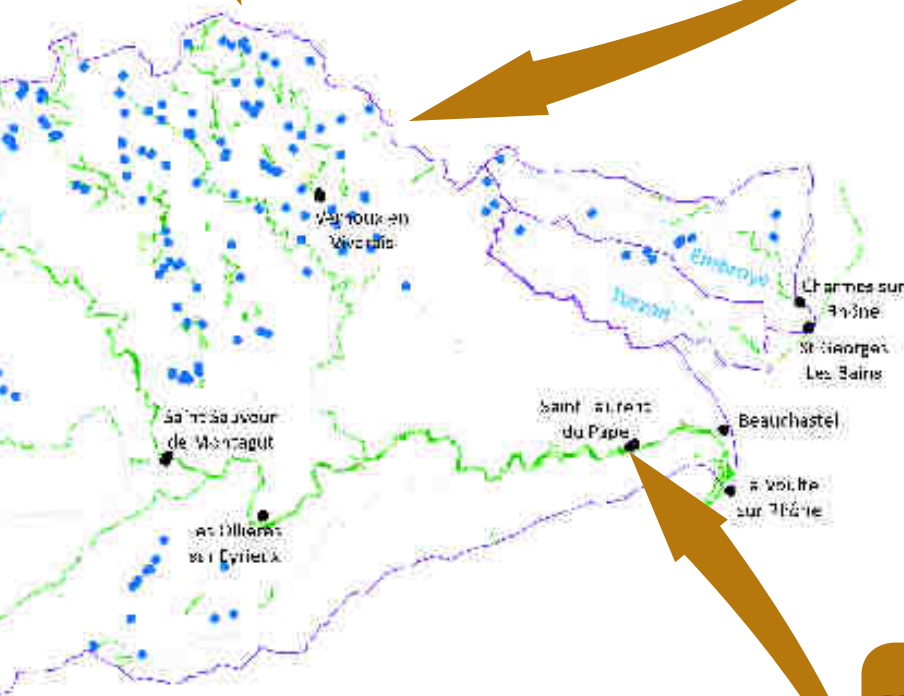


**Les mares et plans d'eau** sont en nombre important, en particulier sur le bassin de la Dunière. Bien que de taille réduite, ces retenues ont un impact qui peut être significatif sur la ressource en eau en période d'étiage.

Les sources du ruisseau du Belay à Chalencou



De nombreux **fonds de vallon accueillent des zones humides**, notamment sur le plateau de Vernoux. Généralement pâturés, ces vallons offrent réserves d'eau et de fraîcheur, tout en limitant l'érosion en cas de fortes précipitations.



Les bords de l'Eyrieux dans la basse vallée



Sur la basse vallée de l'Eyrieux, **la rivière est bordée** de plus ou moins vastes **zones humides**, occupée généralement par une forêt qui bénéficie de la présence de l'eau. Ces zones permettent également de réduire l'impact des crues à l'aval.

Pour préserver ces espaces essentiels à la vie de notre territoire, la stratégie d'ensemble qui va être menée, permettra la mise en place d'actions concrètes pour l'entretien, la gestion et la restauration des zones humides.

Elle sera également destinée à **acquérir et diffuser des connaissances** sur leur état et leur fonctionnement. Enfin, elle permettra de **coordonner l'ensemble des structures concernées sur le territoire pour une cohérence d'intervention**.

Si l'utilité des zones humides est aujourd'hui reconnue et que la loi les protège, leur pérennité et leur devenir à long terme ne sont pas assurés.

En effet, **deux tiers des zones humides ont disparu en France depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle**, dont la moitié entre 1960 et 1990. Cette situation est essentiellement due aux activités humaines.

### Une hiérarchisation au service de l'action

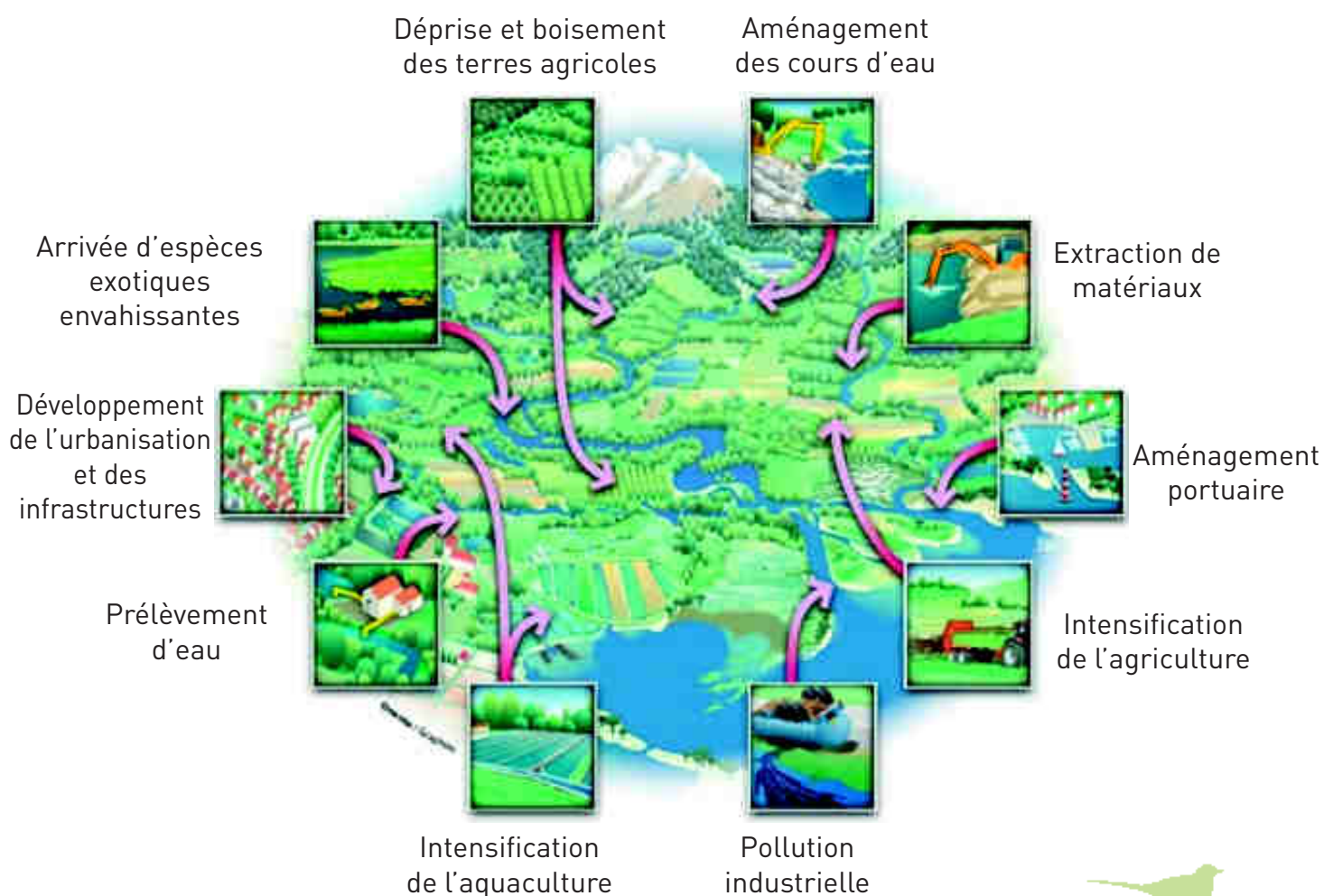
Afin d'agir efficacement, certaines zones ont été repérées comme prioritaires car elles sont fortement menacées ou représentent un enjeu fort pour la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité sur notre territoire. Cet effort de hiérarchisation ne doit pas faire oublier que **nous devons être attentifs à la préservation de toutes les zones humides**.

### Les objectifs de la stratégie

- 1 - Connaître et préserver l'intégrité des zones humides
- 2 - Maîtriser et gérer les zones humides à enjeux
- 3 - Communiquer et sensibiliser à la préservation des zones humides
- 4 - Se coordonner pour agir efficacement ensemble.



### Les causes de dégradation des zones humides



Une des raisons qui expliquent le niveau élevé de dégradation et de disparition des zones humides à l'échelle nationale est le manque de connaissance sur leur présence et leur état.

De ce fait, la première mesure de préservation de ces espaces est de les identifier clairement, afin que les documents d'urbanisme les intègrent, et ainsi limitent les constructions ou pratiques dégradantes.

### Objectifs partagés

- ✓ Poursuivre et préciser la connaissance des zones humides du territoire
- ✓ Porter à connaissance et diffuser la localisation des zones humides du territoire
- ✓ Empêcher la dégradation/destruction des zones humides du territoire, en conciliant au mieux, usages et préservation de ces milieux.

### ↳ Pistes d'actions envisagées



#### Améliorer l'inventaire des zones humides

L'inventaire départemental des zones humides n'étant pas exhaustif, il est nécessaire de compléter et de préciser les informations connues à ce jour, particulièrement dans les zones forestières. Les plus petites zones passant généralement au travers des mailles de l'inventaire, un travail d'identification des zones humides inférieures à 1ha est également prévu.

#### Préciser la connaissance sur les zones humides prioritaires



Les zones humides prioritaires nécessitent une attention particulière qui doit se traduire entre autre par un suivi et une bonne connaissance de leur état et de leur fonctionnement. Le suivi de certaines zones considérées comme représentatives du

territoire permettra de mesurer l'évolution des pressions sur le territoire, mais également l'impact des actions menées dans le cadre de la stratégie de préservation.

#### Créer un réseau d'observateurs

Les riverains et les promeneurs sont souvent les premiers usagers des zones humides. Ils sont parfois détenteurs de savoirs historiques les concernant.

La création d'un réseau d'observateurs permettra à tous, riverains, associations et acteurs techniques, d'enrichir les connaissances sur ces espaces au fil du temps.



#### Inciter à la prise en compte dans les documents d'urbanisme

Afin que la zone humide bénéficie d'un statut, celle-ci doit impérativement figurer en tant que telle dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...), c'est la condition pour que sa préservation soit garantie. Pour ce faire, il est important de porter cet inventaire à la connaissance des collectivités.

#### Développer une politique foncière sur les terrains en zones humides à enjeu

L'absence de maîtrise foncière est souvent un obstacle à la mise en place de plan de gestion ou de projets concrets sur les zones humides. Le développement de partenariats et d'une veille foncière pourront être un premier levier facilitateur d'action. Des acquisitions seront envisagées selon les opportunités.



# Objectif 1

Les zones humides sont des espaces de transition entre terre et eau.

Cet état dépend souvent d'usages agricoles ou forestiers. En l'absence de telles pratiques, ces zones peuvent facilement s'enfricher ou se boisier, pour ne plus être des milieux humides et perdre leurs fonctions. Il s'agit donc d'encourager les bonnes pratiques agricoles, de mettre en place des plans de gestion et de proposer des actions de restauration et de valorisation de ces espaces.

### Objectifs partagés

- ✓ Maintenir et encourager des pratiques de gestion agricoles et forestières adaptées
- ✓ Favoriser la mise en place de plans de gestion et les promouvoir
- ✓ Encourager la mise en oeuvre d'actions de restauration des zones humides
- ✓ Accompagner l'ouverture de certains sites au public.

### ↳ Pistes d'actions envisagées

#### Identifier et promouvoir des opérations de gestion exemplaires

L'agriculture occupe 80% de notre territoire. L'encouragement et le maintien de pratiques agricoles adaptées est donc indispensable à la préservation des zones humides. Certains agriculteurs se sont déjà engagés à les gérer avec l'aide de mesures spécifiques. La stratégie prévoit de faire connaître et valoriser leurs pratiques, afin qu'elles se diffusent sur le territoire, par l'organisation d'un concours de prairies humides fleuries et de journées techniques dédiées.

#### Inciter et promouvoir la réalisation de plans de gestion des zones humides

La réalisation d'un plan de gestion à l'échelle d'une zone humide permet de garantir la mise en place d'actions de préservation, d'entretien, voire de valorisation, et de les inscrire dans le temps. Ces plans permettent également de coordonner les forces vives du territoire autour d'un programme d'actions. Afin d'encourager leur émergence, un accompagnement technique est prévu, notamment avec l'appui du CEN RA et du SMEC.



#### Inciter à la réalisation de projets de restauration et/ou de préservation

Certaines zones humides du territoire sont dégradées et nécessitent une intervention pour retrouver toutes leurs fonctions. Ainsi, des travaux de restauration pourront être intégrés dans les plans de gestion. Il s'agit également de développer la mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE) dédiées, d'accompagner et soutenir les bonnes pratiques sur les zones humides agricoles.

#### Promouvoir la réalisation de projets de valorisation et d'ouverture au public

Pour donner une visibilité aux projets emblématiques de gestion, et afin de faire de ces espaces riches en biodiversité un support pédagogique auprès de différents publics (promeneurs, riverains, scolaires...), il est prévu "d'ouvrir" certains sites. Cette valorisation de quelques zones humides remarquables permettra de sensibiliser à leurs intérêts et enjeux.

Un exemple, le lac de Devesset, sources de l'Eyrieux :



© SIGLD





# Communiquer et sensibiliser à la préservation des zones humides



Les zones humides ont longtemps été considérées comme des espaces à "assainir" et ont donné lieu à de nombreuses croyances, peurs et légendes.

Ce n'est que depuis les années 1970 qu'elles sont considérées comme précieuses, comme espaces naturels d'abord, puis utiles pour leurs multiples fonctions, sans pour autant que chacun le sache. Mieux les protéger, c'est donc aussi mieux communiquer à leur égard !

## Objectifs partagés

- ✓ Communiquer et sensibiliser aux enjeux des zones humides
- ✓ Adapter les discours et les supports aux différents publics concernés
- ✓ Former les acteurs concernés aux enjeux de gestion de ces espaces.

### ↘ Pistes d'actions envisagées

#### Communiquer auprès du grand public

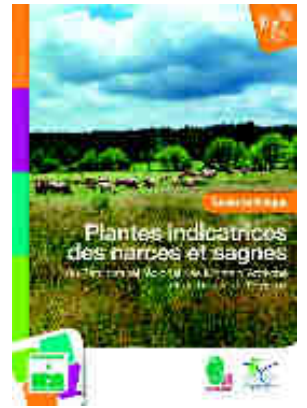
L'avenir des zones humides passe par une reconnaissance large de leur utilité. Il s'agira d'apporter des éléments de connaissance sur les zones humides et leurs enjeux au plus grand nombre.

Des initiatives de communication et de sensibilisation spécifique permettront d'expliquer les caractéristiques de ces espaces (faune, flore, positionnement géographique sur le territoire, nombre, vitesse de disparition...), leur fonctionnement et leur rôle (épuration, régulation, fonctionnement en réseau, habitat d'espèces rares...).



#### Sensibiliser les élus et leurs techniciens

Une communication spécifique sera destinée aux élus et techniciens afin de leur faire connaître les moyens d'agir pour protéger les zones humides et les outils de préservation existants (outils de protection, nécessité d'entretien, inscription dans les PLU...).



#### Encourager la diffusion de pratiques agricoles et forestières respectueuses

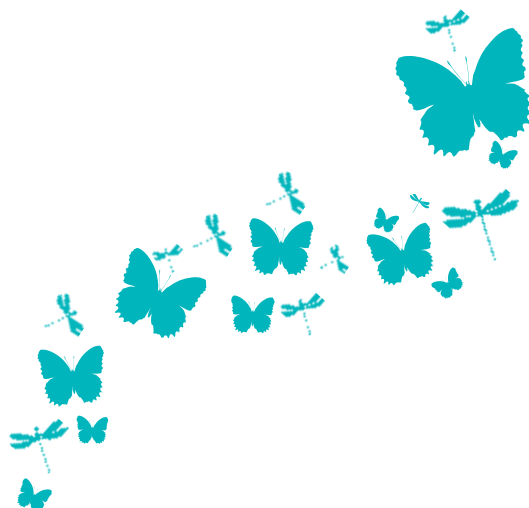
Des actions permettant l'échange d'expériences, la sensibilisation, la formation, à destination des agriculteurs et des forestiers (propriétaires privés et professionnels) seront organisées afin de faire connaître les pratiques de gestion déjà mises en œuvre respectueuses des zones humides.

#### Toucher les publics scolaires

Les zones humides offrent un excellent support pour développer des actions d'éducation à l'environnement et au territoire, contribuant à rétablir des liens durables entre la population et ces espaces.



# Objectif 3



Les zones humides bénéficient aujourd'hui de l'attention de nombreuses structures sur le territoire.

Afin d'optimiser les interventions et de mutualiser les forces vives du territoire, une coordination des acteurs doit être mise en place. Elle permettra une mise en réseau et un suivi efficients, inscrits dans le temps.

### Objectifs partagés

- ✓ Coordonner les acteurs intervenant pour la préservation des zones humides sur le territoire
- ✓ Echanger les informations nécessaires et les expériences de préservation sur le territoire
- ✓ Suivre collectivement les actions menées dans le cadre de la stratégie
- ✓ Evaluer l'effet des actions menées.

#### ↳ Pistes d'actions envisagées

##### Mettre en place une animation spécifique et efficace

La mise en œuvre des actions repose sur un important travail d'animation au quotidien : élaboration, suivi, information, assistance technique, accompagnement des porteurs de projet... Sur notre bassin, plusieurs

structures disposent déjà de ressources humaines compétentes en matière d'animation : le Syndicat Eyrieux Clair au titre du Contrat de Rivière, le Conservatoire des Espaces Naturels, les animateurs biodiversité dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles et de Natura 2000, la Chambre d'agriculture... Il s'agira de coordonner et optimiser ces forces vives existantes pour garantir l'avancement du programme. L'animation des actions sera partagée entre toutes ces structures et pourra donc bénéficier de l'accompagnement des différentes démarches.

##### Organiser un suivi partenarial du programme d'actions

Un comité de pilotage se réunira annuellement et aura en charge la programmation, le suivi et l'évaluation du programme d'actions. Il associera les partenaires signataires de la charte, aux côtés d'autres instances partenariales (comité technique, groupes de travail thématiques). Ces temps d'échanges seront également l'occasion d'un partage d'expériences.

##### Définir collectivement des critères de suivi et d'évaluation de chaque action

Afin de mesurer l'effet des actions menées, des critères seront définis collectivement. Ils permettront de préciser l'atteinte des objectifs initiaux, et seront suivis tout au long de la démarche par le comité de pilotage.



# Objectif 4



## Les engagements des signataires

Les signataires de cette Charte approuvent l'ensemble des enjeux, des objectifs et des pistes d'actions portés par celle-ci.

A ce titre, sur la durée des 5 ans de la mise en œuvre de la stratégie zones humides des bassins Eyrieux Embroye Turzon, chacun d'entre eux s'engage à :

- ⇒ **S'impliquer pleinement dans les phases ultérieures d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie**, notamment en contribuant à la définition et à la consolidation de son programme d'actions et des protocoles de coopération associés.
- ⇒ **Participer activement à la mise en œuvre du programme d'actions**, soit en assurant le portage des projets, soit en apportant son appui aux maîtres d'ouvrage.

⇒ **S'associer à la vie des instances partenariales** présidant à l'élaboration, puis au suivi de la stratégie.

⇒ **Promouvoir auprès des habitants du territoire** l'utilité des zones humides et l'ensemble des bénéfices associés pour le territoire.



### Les collectivités du territoire

- Syndicat Mixte Eyrieux Clair
- CA Privas Centre Ardèche
- CC Rhône Crussol
- PNR des Monts d'Ardèche
- Syndicat Mixte Centre Ardèche
- SI Gestion du Lac de Devesset
- Commune de Chalencou
- Commune de La Rochette
- Commune de Marcols Les Eaux
- Commune des Nonières
- Commune de Saint Agrève
- Commune de Saint Christol
- Commune de Saint Julien Labrousse

### Les partenaires techniques et financiers

- Etat
- Agence de l'eau RMC
- Département de l'Ardèche
- CEN RA
- CRPF
- ONF

### Les acteurs économiques et associatifs

- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
- Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche
- Association FRAPNA
- Association BEED
- Association Les Amis du Talaron...





© E. Dupuy

© Y. Rozier

© G. Episse

© E. Dupuy

➤ **Syndicat Mixte Eyrieux Clair - SMEC**  
1 rue de la Pize  
07160 LE CHEYLARD  
Téléphone : 04 75 29 72 86

➤ **Conservatoire d'Espaces Naturels**  
Rhône-Alpes - CEN RA  
Antenne Drôme-Ardèche  
Le Rouveyret - 07200 VOGÛE  
Téléphone : 04 75 36 32 31

**Informations générales :**

Directeur de la publication : Bernard Berger  
Rédaction : Contrechamp et Syndicat Eyrieux Clair  
Crédit photos : Syndicat Eyrieux Clair  
Impression et mise en page : Imprimerie Nouvelle 07800 La Voulte sur Rhône

